DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 MAI 2022

Délibération n°2022.05.090

Création du parcours d'éducation aux activités physiques et sportives dans les écoles de GrandAngoulême : PEAPS

LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2022

Secrétaire de Séance : Françoise COUTANT

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à François ELIE**,** Brigitte BAPTISTE à Thierry MOTEAU**,** Didier BOISSIER DESCOMBES à Michel BUISSON**,** Jacky BONNET à Serge DAVID**,** Jean-François DAURE à Francis LAURENT**,** Valérie DUBOIS à Vincent YOU**,** Sophie FORT à Gérard LEFEVRE**,** Maud FOURRIER à Zahra SEMANE**,** Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU**,** Raphaël MANZANAS à Fabrice VERGNIER**,** Annie MARC à Yannick PERONNET**,** Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ**,** Catherine REVEL à Gérard DESAPHY**,**

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Didier BOISSIER DESCOMBES, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Corinne MEYER, Sylvie PERRON, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022	**DÉLIBÉRATION N° 2022.05.090**
SPORT - POLITIQUE SPORTIVE	Rapporteur : Monsieur DEZIER

CREATION DU PARCOURS D'EDUCATION AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LES ECOLES DE GRANDANGOULEME : PEAPS

GrandAngoulême est engagé depuis de nombreuses années dans une action en direction des enfants du territoire par l'intermédiaire d'un dispositif majeur permettant à chaque enfant de découvrir dans le cadre de son parcours (scolaire, périscolaire ou extra-scolaire) plusieurs disciplines artistiques et culturelles : les PEAC.

Une déclinaison de ce dispositif pourrait être engagée en matière de sport à l'école sous l'intitulé PEAPS : parcours d'éducation aux activités physiques et sportives.

Celui-ci permettrait la mise en œuvre de la feuille de route sport, en cohérence avec les objectifs du projet d'agglomération et pour répondre plus spécifiquement aux objectifs suivants :

- Sensibiliser, en sortie de crise sanitaire, à l'importance de la pratique sportive pour la santé et notamment pour les plus jeunes.
- Dynamiser le retour des très jeunes dans les associations sportives.
- Créer dès le plus jeune âge une culture sportive sur le territoire et plus largement les futurs champions de demain.
- Participer à la professionnalisation et à l'aide à l'emploi des clubs sportifs.
- S'inscrire dans le programme d'action du Label Terre de Jeux.

Ce projet prendrait appui sur la compétence facultative sport du 15 mars 2018 intitulée :

- Soutien et développement des activités et manifestations sportives du territoire concourant à son attractivité.

Une 1ère phase de mise en route pourrait être initiée dès la rentrée scolaire 2022 selon les modalités suivantes :

Public cible :
Enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de l'agglomération sur le temps scolaire et périscolaire.

Activités proposées :
Le choix des activités se fera de manière coordonnée avec les services de l'Education nationale et les écoles volontaires et devra être en lien avec les politiques publiques portées par l'agglomération de manière transversale.

Pour l'année scolaire 2022/2023, et sans caractère exhaustif, il est proposé d'axer les interventions autour du « savoir rouler à vélo » et de « l'équitation ». D'autres activités et disciplines peuvent être proposées en cours d'année et les années à venir, suivant les mêmes modalités d'intervention et de soutien.

La proposition de ces deux premières activités correspond à la mise en place du schéma directeur de la mobilité, qui fait une place prépondérante au déplacement à vélo et au renouvellement de la délégation de service public du centre équestre de la Tourette orientée fortement vers l'accueil de public jeune.

Le cycle pourra comporter entre 6 et 10 séances de 2 h maximum selon l'activité.

Modalités d'intervention :

GrandAngoulême sélectionnera des opérateurs qualifiés répondant à des critères spécifiques par discipline. La liste des intervenants sera transmise au service de l'Education nationale et adressée aux écoles, lesquelles pourront choisir l'activité et l'opérateur.

Un planning d'intervention sera alors établi et une priorisation des classes et des écoles sera opérée par les services de l'Education nationale.

La rémunération des intervenants :

Chaque intervenant retenu percevra une rémunération de 50€/h d'activité dispensée à laquelle pourra s'ajouter un forfait de préparation pédagogique plafonné à 2 heures de rémunération supplémentaire.

Ces modalités de rémunération ne concernent pas l'activité équitation proposée par le centre équestre. La rémunération sera liée au contrat de délégation de service public avec des modalités propres.

Budget dédié à l'opération :

10 000 € en année pleine, la première année.

L'évaluation du dispositif se fera au regard du nombre de classes, d'élèves, de communes, ainsi que du nombre de structures partenaires et de disciplines concernées. Elle sera accompagnée d'un questionnaire aux associations et aux enseignants.

En fonction du bilan et du budget alloué chaque année (prévisionnel : 20 000 € en 2023 et 25 000 € en année 2024 et suivantes) d'autres sports pourront être proposés comme la course d'orientation, l'escalade, l'aviron…des activités sportives qui pourraient apporter une plus-value en terme d'esprit d'équipe, de cohésion, de développement…

Je vous propose :

D'APPROUVER la mise en place de ce nouveau dispositif Parcours d'Education aux Activités Physiques et Sportives PEAPS et d'en valider les critères.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents afférents à la mise œuvre des opérations.

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Certifié exécutoire	
Reçu à la préfecture de la Charente le :	**Affiché le :**
02 juin 2022	**02 juin 2022**